

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Mixte de Dassault Aviation du 11 mai 2021

-oOo-

Compte-tenu du contexte national actuel lié à la crise de la covid-19, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Dassault Aviation s'est tenue le mardi 11 mai 2021 à 15 heures, à huis clos au 78 quai Marcel Dassault à Saint-Cloud (92210), hors la présence physique des actionnaires et des personnes pouvant y assister afin de garantir la sécurité des actionnaires.

Quorum

Le quorum s'est établi à 81,87% représentant 6 809 914 actions et 12 012 116 voix.

Monsieur Éric TRAPPIER, Président-Directeur Général de la Société, a présidé l'Assemblée. Il a exprimé une pensée pour les actionnaires et leurs familles et remercié les actionnaires qui ont voté à distance.

Il a rendu hommage à Monsieur Olivier DASSAULT, administrateur de la Société, décédé au mois de mars 2021.

Un film relatant les faits marquants de 2020 et du début de l'année 2021 a été présenté.

Après être revenu sur le contexte particulier de l'année 2020, détaillant les activités du Groupe en 2020, le Président a indiqué les événements marquants du début de l'année 2021 et a présenté la résolution relative à la division de la valeur nominale de l'action Dassault Aviation. Il a également présenté les éléments de la rémunération des dirigeants et des administrateurs soumis au vote des actionnaires.

Résultat du vote des résolutions

L'Assemblée a approuvé :

- à la majorité des voix des actionnaires ayant voté à distance, requise en assemblée générale ordinaire :
 - les comptes annuels 2020 de la Société Mère se soldant par un bénéfice de 175 millions d'euros,
 - les comptes consolidés 2020 du groupe Dassault Aviation se soldant par un bénéfice net de 303 millions d'euros (dont 303 millions d'euros attribuables aux propriétaires de la Société Mère),
 - l'affectation de 73 millions d'euros du bénéfice au report à nouveau et une distribution de dividende à hauteur de 102 millions d'euros,
 - les éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2020 aux administrateurs, ces derniers n'ayant pas pris part au vote,

- les éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2020 à M. Éric TRAPPIER, Président-Directeur Général, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
 - les éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2020 à M. Loïk SEGALEN, Directeur Général Délégué, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
 - la politique de rémunération 2021 des administrateurs, ces derniers n'ayant pas pris part au vote,
 - la politique de rémunération 2021 de Monsieur Éric TRAPPIER, Président-Directeur Général, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
 - la politique de rémunération 2021 de Monsieur Loïk SEGALEN, Directeur Général Délégué, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
 - la convention réglementée portant sur la police d'assurance Responsabilité Civile des Dirigeants et Mandataires Sociaux (RCMS), les mandataires sociaux intéressés n'ayant pas pris part au vote,
 - l'autorisation à donner au Conseil d'administration pour permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions,
 - la ratification de la nomination de Monsieur Thierry DASSAULT en tant qu'administrateur, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
 - la ratification de la nomination de Madame Besma BOUMAZA en tant qu'administrateur, celle-ci n'ayant pas pris part au vote,
 - les pouvoirs pour formalités.
- à la majorité qualifiée des deux-tiers des voix des actionnaires votants représentés ou ayant voté par correspondance, requise en assemblée générale extraordinaire :
- l'autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions achetées ou à acheter dans le cadre d'un programme de rachat d'actions,
 - la division par dix de la valeur nominale des actions de la Société, le Président ayant indiqué que cette division répond positivement à la demande régulière des actionnaires individuels lors des Assemblées Générales et qu'elle n'aura pas d'impact pour les actionnaires qui verront corrélativement leur nombre d'actions multiplié par 10 conservant ainsi la même détention et la même valeur de détention,
 - l'autorisation à donner au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de la Société au profit des dirigeants mandataires sociaux et de certains salariés de la Société.

Les résolutions suivantes (n°11, 12 et 13) relatives à la ratification de conventions règlementées portant sur des opérations immobilières entre Dassault Aviation et GIMD ont été rejetées, GIMD et les administrateurs intéressés n'ayant pas pris part au vote :

- la ratification de la convention règlementée relative à l'acquisition par Dassault Aviation auprès de GIMD de terrains et bâtiments des établissements d'Argonay, Mérignac, Martignas et Saint-Cloud,
- la ratification de la convention règlementée portant sur une modification du bail commercial concernant les établissements de Mérignac et Martignas,
- la ratification de la convention règlementée portant sur la prolongation tacite du bail actuel consenti à Dassault Aviation par GIMD concernant le site d'Argenteuil,

Étant précisé que le résultat de ces votes n'affecte pas la validité de ces conventions.

La séance a été retransmise en vidéo en direct sur le site internet de Dassault Aviation.

Le résultat des votes et la rediffusion de l'Assemblée Générale sont disponibles sur le site internet: www.dassault-aviation.com et sur la Web TV de Dassault Aviation : <https://www.dassault-aviation.tv/fr>.

À PROPOS DE DASSAULT AVIATION :

Avec plus de 10 000 avions militaires et civils livrés dans plus de 90 pays depuis un siècle (dont 2 500 Falcon), Dassault Aviation dispose d'un savoir-faire et d'une expérience reconnus dans la conception, le développement, la vente et le support de tous les types d'avion, depuis l'appareil de combat Rafale jusqu'à la famille de business jets haut de gamme Falcon en passant par les drones militaires et les systèmes spatiaux. En 2020, le chiffre d'affaires de Dassault Aviation s'est élevé à 5,5 milliards d'euros. Le Groupe compte 12 440 collaborateurs.

dassault-aviation.com

CONTACTS :

Communication Institutionnelle

Stéphane Fort - Tél +33 (0)1 47 11 86 90 - stephane.fort@dassault-aviation.com

Mathieu Durand - Tél +33 (0)1 47 11 85 88 - mathieu.durand@dassault-aviation.com

Communication Financière

Armelle Gary - Tél +33 (0)1 47 11 84 24 - armelle.gary@dassault-aviation.com